
Avis enquête publique Aménagement du Lac de Thuy, Plaine des Sports Thônes

À partir de Frederic VAILLANT

Date Lun 2026-01-05 18:07

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous trouverez ci dessous mon avis **défavorable** et motivé pour ce projet et cette modification du PLU.

Pour information, "sur la partie technique" (en second point), je m'associe pleinement à l'avis de Madame Gaëlle VERJUS et j'en reprends sous forme de synthèse les points essentiels.

Mais en premier lieu, je souhaite attirer votre attention sur le contenu de ce projet en référence aux "Orientations d'aménagement et de programmation" proposé par la Municipalité actuelle ;

Quid de la volonté affichée par l'actuelle "Majorité Municipale" de répondre à une utilité publique, à un intérêt général d'un tel projet ?

Je reprends ci après les objectifs poursuivis par la "Majorité Municipale" :

Les objectifs d'aménagement :

- Requalifier et renaturer le site occupé par des dépôts inertes et les berges du lac et améliorer la qualité paysagère des aménagements des espaces publics.
- Prendre en compte les sensibilités naturelles en présence.
- Développer et diversifier, à faible distance du centre-ville, l'offre en équipements dédiés à la pratique sportive de plein air.
- Regrouper les terrains de sport sur un même site, permettant de mutualiser les équipements et aménagements (club-house, vestiaire, parking...) et améliorer leur niveau, pour une offre plus diversifiée, complète et fonctionnelle. Ce projet permettra en outre d'améliorer la jouabilité du terrain de rugby.
- Mettre à disposition des populations locale et touristique un parc public valorisé pour la pratique de loisirs variés dans un cadre naturel et paysagé de qualité. Permettre une approche pédagogique des milieux naturels,
- Améliorer la qualité de l'accueil des pratiquants de l'activité pêche.

Des objectifs qui feront à nouveaux la part belle à des infrastructures qui serviront "à une part minime de la population" (trois clubs de sports) et non au plus grand nombre

(familles, jeunesse locale, visiteurs et touristes...), alors que de nombreuses voix s'élèvent localement pour que la collectivité fasse preuve de bon sens en apportant des réponses concrètes aux besoins collectifs du plus grand nombre.

Dans les propos suivants, je me permets de reprendre des éléments objectifs d'acteurs et partenaires locaux, qui montrent leurs inquiétudes vis à vis d'un tel projet :

Les établissements scolaires et le Foyer d'Animation de Thônes (1000 adhérents) : Le Collège des Aravis, le Groupe Thurin (établissements publics) et le Foyer d'Animation, verront disparaître à terme des équipements sportifs existants de proximité qui facilitent aujourd'hui la pratique et l'éducation physique des enfants de la vallée. Un non sens évident. Comment demain, se déplaceront les enseignants et animateurs avec leurs groupes d'enfants pour réaliser leurs séances de sport : en Bus... Quel coût pour la collectivité et quel bien être pour les enfants et leurs enseignants ?

Le Club de Rugby : actuellement le Club est très satisfait de l'emplacement de son terrain en centre ville. Celui qui n'est jamais allé voir une rencontre un dimanche après midi à Thônes ne peut pas comprendre. Plus de 100 repas servis à chaque fois et près de 400 spectateurs locaux avec des personnes âgées en fauteuils, des familles entière avec des poussettes "venues en voisins". Chaque dimanche de match, l'effervescence en plein cœur de ville autour du stade fait partie intégrante du maintien de la cohésion sociale indispensable "au vivre ensemble".

Un état des lieux alarmant du Label Touristique "Famille Plus" octroyé à la commune, suite à une visite des sites et infrastructures publics effectuée en août 2024 par le Cabinet CIMBO CONSEIL. Ce rapport insiste sur le manque d'entretien et d'évolution satisfaisante des aires de loisirs grand public (jeux pour enfants Place Avet, bois de l'aire des Ecureuils, aire de pique nique et de détente du Lac de Thuy) qui donne une image dégradée des installations en faveur des familles et des touristes. Ce rapport insiste aussi sur le besoin de compléter ces espaces en accueil libre, avec des nouveaux aménagements complémentaires et dans l'air du temps : site de Pumptrack, aires de jeux sécurisées pour enfants en bas âge, skatepark adapté et évolutif, aire de pique nique... L'argumentaire insiste aussi sur l'insatisfaction des "utilisateurs grand public" des abords du Lac de Thuy, de l'accueil et de l'emprise des lieux par l'association de pêche. Le présent projet donnera encore plus d'emprise à cette association sur le site.

D'autre part, ce rapport note aussi le manque d'une aire d'accueil adaptée de qualité pour les familles en camping car. A savoir que cette population touristique, pèse économiquement en saison, l'équivalent d'un hôtel de 40 couchages environ.

Il me semble que ces points précis, méritent une attention particulière de la part de la collectivité. On peut même évoquer que ces besoins sociaux aujourd'hui insatisfaits, nécessitent une prise de conscience globale de la part de la Municipalité actuelle. Cette situation préoccupante devrait à mon avis pouvoir trouver des réponses satisfaisantes et adaptées dans le cadre d'un aménagement des abords du Lac de Thuy, en tenant compte du potentiel des milieux naturels et du besoin de proposer de nouveaux espaces publics de loisirs pour la majorité de la population.

Aujourd'hui, le projet actuel présenté dans cette Enquête Publique, est pour moi un non sens global (au delà de son coût exorbitant), qui ira à l'encontre du maintien des espaces de loisirs intra urbains en dévitalisant la ville et n'apportant aucun nouvel avantage pour le bien commun, pour le vivre ensemble. On peut même dire qu'il va à contre courant des politiques d'aménagement urbain dans notre pays, les communes cherchant au contraire à maintenir des espaces de loisirs publics de qualité au plus proche des lieux de vie, des habitations.

Le dossier d'enquête publique soulève plusieurs interrogations.

Sur le fond du projet :

1. Pourquoi vouloir réaliser des infrastructures sportives nouvelles en périphérie du centre ville alors que des infrastructures existent en centre ville et l'animent, et qu'elles pourraient être améliorées, ce qui permettrait de garder des espaces naturels en ville et d'éviter des déplacements aux élèves ?
2. Au delà de l'aspect "vision politique", pourquoi prévoir un projet très coûteux (dans l'état actuel et à venir des finances de la Commune) alors même qu'une réhabilitation des infrastructures existantes serait moins coûteuse, et qu'un complexe est prévu à St Jean de Sixt ?
3. Pourquoi justifier le projet par "une requalification de l'entrée de ville" ? Une requalification de l'entrée de ville pourrait tout à fait être réalisée à moindre coût et sans supprimer de zone humide ni détruire d'espèce protégée.
4. Quant à la suppression d'un "dépôt de matériaux inertes", il semble que ces terres soient de fait dangereuses pour la santé, cf remarques de la MRAE.
5. Enfin, plusieurs incohérences sont relevées dans le dossier.

Sur la procédure de DPMEC :

1. Pourquoi lancer cette procédure alors même que les différentes autorités administratives alertent sur un dossier insuffisant ?

* **La CNDPS** émet un avis favorable (3/10) avec réserve (compensation par rapport à la zone humide) et une recommandation (le périmètre du STECAL n°9 est à ajuster aux périmètres qui seront effectivement imperméabilisés. NB : a priori 790m²...cela permet de s'interroger sur la "taille et l'emprise limitée" du STECAL).

Dans la mesure où des espèces protégées seront détruites, une demande de dérogation doit être réalisée.

Un dossier "Loi sur l'eau" doit être réalisé (cf rubrique destruction de zone humide et mesure compensatoire à prévoir).

Une étude hydraulique doit être réalisée pour qualifier et quantifier l'impact sur les risques naturels.

* L'avis de la **MRAE** (28/10) est clair sur le fait que l'évaluation environnementale est insuffisante; l'autorité déplore que l'étude d'impact n'ait pas été actualisée par rapport aux remarques faites sur le 1er dossier en 2022.

Elle souligne :

- le manque d'analyse des impacts du projet sur la santé (au regard du plomb et du nickel retrouvés dans les analyses de sol notamment) et sur les risques naturels (impact des remblais en cas de forte crue ?)
- le fait que les prescriptions auraient dû être intégrées dès cette modification du PLU pour garantir leur mise en oeuvre.

* Lors de l'**examen conjoint avec les PPA** (13/11), il est bien noté que le bassin de rétention ne peut être considéré comme une mesure compensatoire. La Commune indique également que le STECAL n°10 passera de 110 à 220m². Il n'est absolument pas fait mention de l'avis de la MRAE.

* Le mémoire en réponse de la Commune (26/11) amène effectivement quelques éléments complémentaires sur le bassin de rétention qui devient (comment ?) un bassin de rétention infiltration (?) et pourrait donc jouer le rôle de mesure compensatoire (de la suppression de zones humides) en sus de l'aménagement des berges du lac. Outre le fait que c'est une affirmation qui mériterait d'être étayée par des études hydrauliques, le mémoire confirme que les éléments relatifs aux mesures d'ERC ne seront pas étudiés à ce stade de planification mais au moment du projet.

En clair, le Maître d'Ouvrage ne tient toujours pas compte des remarques formulées par les autorités, et ce dès le 1er dossier pour certaines.

Pour toutes ces raisons, je maintiens un avis défavorable au projet présenté au travers de cette enquête publique.

Frédéric VAILLANT

Citoyen de Thônes



Outlook

Avis sur l'Enquête publique DPMEC

À partir de Beatrice Grenesche

Date Lun 2026-01-05 19:02

À enquete-publiqueDPMEC1 <enquete-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Bonjour Mr le commissaire,

Je suis DÉFAVORABLE à l'Aménagement de terrains de sport prévu au lac de Thuy.

La commune de Thônes est déjà équipé de plusieurs stades au centre . Il serait plus judicieux de rénover ces équipements plutôt qu'en créer de nouveaux qui coûteront beaucoup plus cher à la commune et qui en plus seront moins accessibles par les enfants, et les jeunes de Thônes.

Merci de prendre mon avis en compte,

Bien cordialement,

Béatrice GRENESCHE

GRENESCHE Béatrice

06 25 09 04 83



Outlook

Lac de thuy

À partir de Sabrina Besson

Date Lun 2026-01-05 20:40

À enquête-publiqueDPMEC1 <enquête-publiqueDPMEC1@MairieThones.onmicrosoft.com>

Concernant les aménagements du lac de thuy nous sommes pour les aménagements du pumtrack et du parcours santé mais contre la création des terrains de sport et des vestiaires nos terrains actuels sont très bien et proche des collèges cordialement mr et Mme Bijasson Maurat Vincent et Sabrina
Envoyé de mon iPhone